

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 juillet 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1135)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE348

présenté par
M. Moreau, rapporteur

ARTICLE 8

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« en veillant à y intégrer les organisations professionnelles représentant la production agricole ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de préciser le champ de l'habilitation du Gouvernement à légiférer par ordonnances sur la composition du Haut Conseil de la coopération agricole afin d'y intégrer les organisations professionnelles représentant la production agricole.